



Les points importants du Conseil communal du jeudi 6 septembre 2018

Propriétés communales - Parc Montjoie - Site occupé par le Tennis Club Uccle Churchill -

Approbation d'un bail emphytéotique

Ce bail emphytéotique va permettre la pérennisation du club, locataire depuis de nombreuses années, mais aussi lui permettre de prendre en charge les investissements nécessaires pour rénover les infrastructures dont notamment le bâtiment. *“Des travaux que le club ne pouvait pas entamer avec des baux d'une durée d'un an”*, a précisé Marc Cools, Échevin des Propriétés Communales (MR). Du côté de l'opposition, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) a souhaité connaître la différence entre le loyer mensuel payé actuellement et le canon établi à 5.640 euros par an. *“Le loyer, c'est à chaque fois en fonction du nombre d'utilisations et depuis six ans, cela tourne entre 5.800 et 6.200 euros par an. Le canon est donc quasiment le même que le loyer si ce n'est que les travaux sont à leur charge. Aujourd'hui, le montant du loyer est fixé une seule fois, après que le chiffre d'affaires de l'année a été présenté au Conseil d'administration”*, a répondu Carine Gol-Lescot, Échevin des Sports (MR). *“C'est comme cela que nous avons calculé le canon, les représentants du club ayant demandé à ce que celui-ci ne soit pas plus lourd que le loyer auquel ils faisaient face actuellement”*, a ajouté Marc Cools. Point approuvé à l'unanimité.

Reprise en gestion du parc de la Sauvagère - Présentation et adoption de la version définitive de la convention.

Respectueuse du sort et du bien-être des animaux présents sur le site, la convention relative à la reprise de la gestion du parc de la Sauvagère par la Région a été saluée tant par la majorité que l'opposition. Elle a toutefois suscité quelques interrogations au sein des groupes Ecolo et DéFI. Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) a notamment regretté que l'avenir des terrains de basket ne soit pas abordé dans la convention. *“Il n'y aucun engagement de la Région, de Bruxelles Environnement par rapport à une acceptation de transfert d'un terrain vers un autre terrain ou d'une quelconque rénovation”*. Carine Gol-Lescot, Échevin des Sports (MR), a répondu que la Région avait pour objectif premier de changer le mini-pitch et le terrain de basket. *“C'est une initiative de la Région avant même que nous en parlions”*. Autre fait pointé par le Chef de groupe Ecolo : la réduction des horaires par rapport à l'offre actuelle, à savoir une ouverture à 8h au lieu de 7h30 et une fermeture à 20h ou à 21h en été au lieu de 22h. *“Les horaires relèvent de la gestion interne de l'IBGE, et il est vrai que nous n'avons pas tiqué sur ceux-ci”*, a souligné Eric Sax, Échevin des Espaces Verts (MR). Du côté du groupe DéFI, Emmanuel De Bock (Chef de groupe), s'est interrogé, quant à lui, sur les économies qui allaient pouvoir être réalisées au niveau du personnel et vers quelles tâches celui-ci allait être réaffecté. Après que le Bourgmestre Boris Dilliès (MR) ait précisé que le concierge du site avait pris sa pension, Marc Cools, Échevin du Personnel (MR), a confirmé que la Commune

avait bien demandé le transfert du personnel communal vers la Région mais que cette dernière l'avait refusé pour diverses raisons. *“L'ouvrier- animalier en place part en pension dans deux ans. D'ici-là, il sera affecté dans une nouvelle fonction et ne sera pas remplacé par la suite”*, a-t-il expliqué. Le Bourgmestre a conclu en faisant remarquer que les moyens financiers et humains dont disposait la Région allaient permettre aux Ucclois de profiter d'un parc encore plus agréable. Point approuvé par la majorité et le groupe PS. Abstention du groupe Ecolo.

Écoles communales - Règlement régissant l'occupation par des tiers des locaux scolaires - Règlement relatif à la perception de redevances pour occupation par des tiers des locaux scolaires - Modification.

Vu le fait que les locaux scolaires sont de plus en plus souvent occupés par des tiers, le Collège a décidé d'amender, d'améliorer et de nettoyer les règlements régissant l'occupation des locaux et les taxes liées à celle-ci. Parmi les dispositions prises : le tarif d'occupation des locaux qui passe de 25 € par semaine à 100 € par jour. Du côté de l'opposition, si Pierrot Desmet (Ecolo) comprend la justification de cette augmentation, il trouve toutefois que celle-ci est problématique pour les petites périodes de vacances scolaires pour lesquelles le Collège propose désormais un encadrement uniquement à l'école du Val Fleuri et non plus au sein de chaque établissement scolaire. *“Les parents font de plus en plus appel aux offres proposées par des groupes privés et qui se déroulent au sein des établissements. En augmentant le tarif d'occupation des locaux, les parents auront inmanquablement une charge financière plus importante et ça c'est un réel souci. Je propose dès lors de ramener le tarif à 50 € par semaine pour arriver à une certaine forme de raison et de bon sens”*. Après avoir jugé les propos tenus par Pierrot Desmet quelque peu incohérents, Joëlle Maison, Échevin de l'Enseignement (DéFI) a rappelé que le regroupement des enfants au Val Fleuri avait été guidé par deux motifs : l'écologie et la qualité de l'accueil. *“Nous avons voulu éviter des dépenses d'énergie et de personnel inutiles dans des écoles où les garderies étaient fréquentées par seulement deux enfants. Nous avons aussi voulu augmenter la qualité de l'accueil en regroupant les garderies au Val Fleuri”*. Joëlle Maison a également souligné que la réorganisation du règlement-taxe avait notamment pour objectif de restaurer une sorte d'équité et que l'organisation de garderies dans chaque école n'avait autrefois pas fait obstacle à des initiatives privées. En complément à ces réponses, Valentine Delwart, Échevin des Finances (MR), a tenu à relever que les organisations qui visent à accueillir des enfants à un tarif intéressant pour permettre aux familles moins aisées d'occuper leurs enfants pendant les périodes scolaires peuvent bénéficier d'une exonération. Point approuvé par la majorité et le groupe PS. Abstention du groupe Ecolo.

Également à l'ordre du jour :

Service Prévention : convention de partenariat avec la Zone de police, A.S.B.L. Piscine Longchamp : approbation des comptes et bilan de l'exercice 2017, le projet pilote "Mission Zéro Bobo" : convention de collaboration entre "la Croix-Rouge de Belgique section Jeunesse" et le "Service de Promotion de la Santé à l'École" de l'Administration communale d'Uccle...